

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

**Excusés :** Brun X. (procuration à Dessaptlarose C.), Morel S. (procuration à Irlès C.), Dassaud C., Ranaïvomanana A .

**Absent :** Héraud F.

### 1 - PLUI : modalité de collaboration entre les communes et la communauté de communes Plaine Limagne :

Le PLU de la commune deviendra intercommunal à compter du 01/01/2018.

### 2 - Décision modificative : subvention d'équipement à Auvergne Habitat :

La subvention qui devait être de 12 000€ sera finalement de 9000€ après discussion avec Auvergne Habitat.

### 3 - Décision modificative : cession du broyeur d'accotement :

Le broyeur d'accotement qui n'est plus utilisé a été cédé pour un montant de 1000€.

### 4 - Logement 1 bis rue des Rameaux :

La locataire qui l'occupe actuellement a informé le Maire par courrier de son départ du logement le 1<sup>er</sup> août.

### 5 - Elections sénatoriales :

Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 30 juin à 19h pour élire les membres du Conseil qui iront voter aux élections sénatoriales le 24 septembre 2017.

### 6 - Délibération : Vélo route

Convention d'une durée de 5 ans pour la maintenance et l'entretien des panneaux de signalisation relatifs aux itinéraires cyclables. Le Conseil Départemental prend en charge la pose, la maintenance, l'entretien et le remplacement le cas échéant des panneaux. La commune accepte la mise en place de ces panneaux sur son domaine communal et s'engage à signaler au Conseil Départemental toutes modifications relatives à la présente opération.

Délibération acceptée à l'unanimité pour une durée de 5 ans.

### 7 - Règlement intérieur de la cantine scolaire :

Le règlement a été accepté à l'unanimité.

### 8 - Rapport des commissions :

#### Scolaire :

Possibilité de repasser en semaine de 4 jours, le décret va être voté. Le Conseil souhaite garder l'organisation actuelle car le décret n'est pas voté et les délais sont trop courts. Il faudrait réunir à nouveau le conseil d'Ecole pour prendre la décision avant le 30 juin 2017.

#### Travaux :

Devis pour goudronnage des trottoirs autour du parking en face de l'école jusqu'au restaurant du Pont et rue du Pont à hauteur de la rue des Michaux. Montant du devis : 5 522.40€ TTC.

Accord de subvention DETR pour la rue des Pertoux (7 451€). Les travaux peuvent débuter. (FIC 6 954€)

Les travaux à l'école (réfection des sols des classes) débuteront le 12 juillet. (Subvention DETR Région : 5 886€ + FIC Département : 5 494€)

**FPIC** La commune percevra 14 043€.